



TC/42/3

ORIGINAL : anglais

DATE: 17 février 2006

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarante-deuxième session
Genève, 3 – 5 avril 2006

QUESTIONS DÉCOULANT DES TRAVAUX
DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

Document établi par le Bureau de l'Union

1. Le présent document résume certaines questions découlant des sessions de 2005 des groupes de travail techniques (ci-après dénommés "TWP") qui ne relèvent pas de points précis de l'ordre du jour. Ces questions sont regroupées en deux parties. La première, intitulée "Questions communiquées pour information et décision éventuelle du Comité technique (TC)", recense les questions soulevées par les TWP, qui peuvent nécessiter la prise d'une décision par le TC. Le Bureau de l'Union (ci-après dénommé "Bureau") a mis en lumière les questions au sujet desquelles le TC pourrait vouloir prendre une décision en présentant un paragraphe en italique contenant une proposition de décision. La seconde partie, intitulée "Questions pour information", est communiquée pour l'information du TC mais, à ce stade, il n'est pas nécessaire de prendre des décisions concernant ces questions.

2. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ : Comité administratif et juridique

TWA : Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

TWC : Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur

TWF : Groupe de travail technique sur les plantes fruitières

TWO : Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers

TWV : Groupe de travail technique sur les plantes potagères

BMT : Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN.

3. La table des matières ci-après énonce les points traités dans le présent document :

I.	QUESTIONS POUR INFORMATION ET POUR DÉCISION ÉVENTUELLE DU COMITÉ TECHNIQUE	3
	<i>Niveaux de probabilité de l'analyse COY</i>	<i>3</i>
	<i>Normes de population utilisées pour déterminer l'homogénéité des plantes hors-type</i>	<i>3</i>
II.	QUESTIONS POUR INFORMATION.....	4
	<i>Établissement des documents pour les sessions du groupe de travail technique</i>	<i>4</i>
	<i>Critères de détermination des plantes hors-type.....</i>	<i>4</i>
	<i>Calcul des tolérances relatives pour un certain nombre de plantes hors-type</i>	<i>6</i>
	<i>Mise au point de la méthode COY.....</i>	<i>7</i>
	<i>Possibilité de réduire le nombre de plantes à caractères quantitatifs pour les variétés de référence....</i>	<i>7</i>
	<i>Influence du nombre de plantes par parcelle sur l'homogénéité et la distinction pour les caractères quantitatifs dans la graine de colza</i>	<i>7</i>
	<i>Une proposition d'ajustement de la méthode COYD lorsque les variétés sont groupées dans l'examen DHS.....</i>	<i>8</i>
	<i>Une comparaison de la méthode COYU et d'une méthode fondée sur le test de Bennett pour les coefficients de variation.....</i>	<i>8</i>
	<i>Examen des procédures statistiques utilisées pour vérifier l'homogénéité dans les essais de variétés.....</i>	<i>9</i>
	<i>Utilisation de modèles linéaires généralisés en vue de l'examen DHS : méthode de régression logistique</i>	<i>9</i>
	<i>Projet d'échange de semences de variétés sélectionnées entre pays intéressés.....</i>	<i>9</i>
	<i>Élaboration de séries régionales de variétés utilisées à titre d'exemple dans les principes directeurs d'examen du riz.....</i>	<i>10</i>
	<i>Phytoplasme dans le poinsettia</i>	<i>10</i>
	<i>Base de données pour les images de variétés ornementales</i>	<i>10</i>
	<i>Base de données pour la recherche de documents du TWC.....</i>	<i>10</i>

I. QUESTIONS POUR INFORMATION ET POUR DÉCISION ÉVENTUELLE DU COMITÉ TECHNIQUE

Niveaux de probabilité de l'analyse COY

4. À sa vingt-troisième session tenue du 13 au 16 juin 2005 à Ottawa (Canada), le TWC a examiné le document TWC/23/10 qui contenait des informations fournies par les membres de l'Union en réponse à un questionnaire sur les niveaux de probabilité utilisés dans l'analyse COY. Ce document comprenait également des diagrammes des quatre cas représentant les différentes situations qui peuvent se produire lorsqu'ont été utilisées les méthodes COYD et COYU dans l'examen DHS. Le président a noté qu'il y avait quelques différences dans les niveaux de probabilité utilisés et il a estimé que cela pourrait causer des problèmes, en particulier dans le cas des pays qui échangent des rapports DHS. Un expert du Royaume-Uni a noté que les niveaux de probabilité dans son pays avaient été choisis en vue d'obtenir des résultats similaires à ceux obtenus avec la méthode utilisée précédemment.

5. Le TWC est convenu que les résultats du questionnaire devaient être soumis pour examen à d'autres TWP et il a proposé que, dans l'intervalle, les participants au TWC consultent leurs phytotechniciens sur les différences dont font l'objet les niveaux de probabilité. Il est également convenu que, après deux ou trois ans, un nouveau document devait être établi.

6. Le TC est invité à demander aux groupes de travail techniques d'examiner les résultats du questionnaire qui figurent dans le document TWC/23/10.

Normes de population utilisées pour déterminer l'homogénéité des plantes hors-type

7. À sa vingt-troisième session, le TWC a examiné le document TWC/23/14 que lui avait soumis son président. Celui-ci a expliqué que le but de ce document était de présenter un projet de questionnaire sollicitant des informations sur les normes de population utilisées pour déterminer l'homogénéité des plantes hors-type, en particulier lorsque des essais vieux de plus d'un an avaient été utilisés.

8. Le TWC est convenu de diffuser à ses membres un projet révisé du questionnaire pour le 1^{er} septembre 2005 au plus tard et de fixer au 1^{er} novembre 2005 la date limite de réception des commentaires. Le questionnaire serait ensuite diffusé au début de janvier 2006. Le TWC est par ailleurs convenu que, de concert avec la présentation des résultats dans le document TWC/23/10, les membres du TWP devaient être informés que le TWC travaillait à l'élaboration d'un questionnaire sur les normes de population utilisées pour déterminer l'homogénéité des plantes hors-type.

9. Le TC est invité à prendre note des travaux en cours au TWC et d'informer les groupes de travail techniques que le TWC travaille à l'élaboration d'un questionnaire sur les normes de population pour déterminer l'homogénéité des plantes hors-type.

II. QUESTIONS POUR INFORMATION

Établissement des documents pour les sessions du groupe de travail technique

10. À sa trente-quatrième session tenue du 31 octobre au 4 novembre 2004 à Christchurch (Nouvelle-Zélande), le TWA a rappelé qu'il était important de respecter les délais de soumission des documents au Bureau de l'Union et, par la suite, au TWA et il a décidé que les documents reçus après ces délais ne seraient pas examinés à sa session. Tous les projets de principes directeurs d'examen et tous les documents du TGP devaient être mis à la disposition des membres du TWA quatre semaines au moins avant sa session. En conséquence, le Bureau a été prié de ne pas établir les projets reçus après les délais fixés. Il a confirmé qu'il continuerait de travailler sur la base de deux semaines pour l'élaboration des principes directeurs d'examen entre le moment où les projets sont reçus et celui où ils sont transmis au TWA. Ce dernier a en outre décidé, si le sous-groupe intéressé le jugeait approprié, de suggérer des délais pour les projets intérimaires de principes directeurs d'examen que devait élaborer l'expert principal aux fins de leur distribution au sous-groupe d'experts intéressés et de commentaires par le sous-groupe. Ces délais seraient fixés suffisamment avant le délai de soumission au Bureau des principes directeurs d'examen. Il a été noté que la distribution des projets intérimaires au sein du sous-groupe était une question qui relevait de l'expert principal.

11. Le TWA est convenu que, en ce qui concerne une future révision du TGP/7/1, il serait bon d'envisager l'imposition de délais pour la soumission de projets non définitifs de principes directeurs d'examen aux groupes de travail techniques. Le TC est invité à prendre note que la proposition figure au nombre des propositions faites pour ce qui est de la révision du TGP/7/1 (voir les paragraphes 22 et 23 et l'annexe I du document TC/42/5).

Critères de détermination des plantes hors-type

12. À sa vingt-troisième session tenue du 13 au 16 juin 2005 à Ottawa (Canada), le TWC a été saisi d'un rapport du Bureau sur l'historique et le contenu du document TWO/37/7-TWF/35/7, qui étudiait les critères susceptibles d'être utilisés pour déterminer les plantes hors-type. Il a été décidé qu'un rapport additionnel devait être établi à la prochaine session du TWC.

13. Un expert de la France a fait observer que la difficulté éprouvée à décider si une plante était ou non hors-type pouvait être envisagée à la lumière de la résistance pour des résultats positifs et négatifs faux. À cet égard, il a indiqué que l'ISTA fournissait un outil interactif sur son site Web (<http://www.seedtest.org/en/content---1--1143.html>) pour déterminer l'impact sur les valeurs alpha et bêta. Il a suggéré que cet élément pourrait être inclus dans le document TGP/10.

14. À sa trente-sixième session tenue du 5 au 9 septembre 2005 à Kôfu (Japon), le TWF a examiné le document TWF/36/7-TWO/38/9, présenté par l'expert de la Nouvelle-Zélande, qui cherchait à donner des orientations sur les critères de détermination des plantes hors-type.

15. Il a été décidé qu'il était nécessaire de veiller à ce que toute expression atypique ait une origine génétique et qu'elle n'ait pas un effet exclusivement environnemental. Il a également été fait remarquer que les conditions d'examen DHS risquaient de déclencher le développement d'une expression atypique, ce qui pourrait ne pas se produire dans les conditions de multiplication normales.

16. Le TWF s'est posé la question de savoir si les parties de plantes faisant état d'une expression atypique (par exemple une branche d'un arbre porteur d'un fruit atypique ou quelques feuilles d'une plante panachée sans panachure) pourraient être considérées comme étant hors-type ou manquant de stabilité. Il a été fait remarquer qu'un soin particulier devait être pris lorsqu'il s'agissait de déterminer l'instabilité ou non d'une variété. C'est ainsi par exemple que la méthode de multiplication pourrait garantir que les parties atypiques de la plante ne seraient pas multipliées et que, par conséquent, les caractères de la variété demeureraient inchangés après une multiplication répétée.

17. Un débat a eu lieu sur la question de savoir s'il serait approprié de définir une proportion de la plante ayant une expression atypique qui pourrait ne pas être prise en compte lorsqu'il faut établir si une plante était hors-type. Il a été noté qu'il fallait faire montre de prudence avec une telle approche car la proportion de la partie atypique de la plante risquait d'augmenter dans le temps.

18. Le TWF a pris note que le type de plantes hors-type à l'étude était rare et ne causait aucun sérieux problème dans la perspective globale de l'examen DHS. Toutefois, s'il est vrai que les cas difficiles étaient rares, il n'en a pas moins été reconnu que, dans de tels cas, il pourrait être utile d'avoir à disposition des orientations pratiques. Il a par conséquent été décidé de chercher à élaborer dans toute la mesure du possible des orientations et de proposer de les inclure dans le document TGP/10 "Examen de l'homogénéité". Il a ensuite été convenu que la France, la Nouvelle-Zélande et d'autres membres de l'Union prépareraient, pour examen à la trente-septième session du TWF des exposés sur leurs expériences de plantes ayant une expression hors-type partielle.

19. À sa trente-huitième session tenue du 12 au 16 septembre 2005 à Séoul, le TWO a examiné le document TWF/36/7-TWO/38/9, présenté par le président tel qu'il avait également été présenté au TWF (voir ci-dessus). Il a par ailleurs examiné le document TWO/38/10, présenté par un expert de la Communauté européenne avec un exposé additionnel, qui étudiait les schémas de coloration induite par transposon dans les plantes ornementales.

20. Le TWO a fait remarquer que la présence de transposons dans quelques variétés se soldait par une gamme similaire de variation dans toutes les plantes d'une variété (y compris l'absence d'effet phénotypique), même après une multiplication répétée, alors que, dans d'autres cas, la présence de transposons pouvait elle se solder par différentes gammes d'expression dans différentes plantes et différentes générations. C'est pourquoi il n'était pas possible d'élaborer une recommandation unique sur l'acceptation ou le rejet de variétés lorsqu'on savait que des transposons étaient présents. Il a également été fait remarquer que, à certains égards en tout cas, les aneuploïdes et les chimères avaient des effets similaires à ceux produits par les transposons. Le TWO est convenu que les orientations ou les critères appelés à déterminer les plantes hors-type devaient chercher à traiter les effets résultant de la présence de transposons.

21. Le TWO est convenu que les orientations sur la détermination des plantes hors-type formeraient une partie importante du document TGP/10 intitulé "Examen de l'homogénéité" et il a décidé d'essayer d'élaborer de telles orientations. En ce qui concerne le "Guide for identifying off-types (pour examen)", au paragraphe 13 du document TWF/36/7-TWO/38/9, le TWO a proposé ce qui suit :

i) le guide devrait comprendre une introduction, notamment la définition d'une plante hors-type de l'introduction générale (document TG/1/3), qui devrait expliquer les questions et la valeur de l'harmonisation;

ii) le guide devrait donner des exemples de différentes catégories de plantes hors-type dans différentes circonstances afin d'essayer de recenser les endroits où une harmonisation est réalisable;

iii) il faudrait avoir un point consacré à la manière de vérifier si la cause des plantes atypiques était génétique ou environnementale (y compris la maladie), par exemple en multipliant les plantes atypiques, en demandant plus de plantes au phytogénéticien ou en se rendant auprès du phytogénéticien pour observer un nombre plus élevé de plantes;

iv) le point 8 devrait être placé avant le point 2.

22. Le TWO est également convenu que le guide pourrait être élargi pour couvrir le nombre de plantes à examiner. Cela permettrait de décider s'il n'est pas préférable d'avoir un nombre accru de plantes aux fins de l'examen des variétés qui offrent une plus grande probabilité de contenir des plantes hors-type (par exemple les variétés résultant d'une mutation, les variétés panachées et les variétés connues pour contenir des transposons), afin de pouvoir faire une évaluation appropriée des éventuelles plantes hors-type. Cela pourrait également permettre de traiter la question de la sélection du nombre de plantes par rapport à celui des plantes hors-type autorisées dans les gammes de taille des échantillons.

23. Il a été reconnu que, pour incorporer les orientations dans le document TGP/10, il fallait travailler beaucoup plus ce document avant la trente-neuvième session du TWO et que cela ne serait possible qu'en créant un sous-groupe (sous-groupe des plantes hors-type) ayant pour tâche de faire des commentaires sur les projets intérimaires. Le TWO a décidé que M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande) serait chargé d'élaborer ces projets, avec l'assistance du Bureau s'il la demandait. Une première mouture serait distribuée avant la fin 2005 au sous-groupe dont les commentaires étaient attendus pour la fin du mois de janvier. Une deuxième mouture serait ensuite distribuée d'ici la fin du mois de mai 2006, les commentaires devant être soumis pour la fin du mois de juin 2006, ce sur quoi un projet de document serait établi pour la trente-huitième session du TWO. L'Allemagne, l'Australie, le Canada, la Communauté européenne, le Danemark, la France, Israël, les Pays-Bas et le Royaume-Uni se sont offerts à prendre part aux travaux du sous-groupe. M. Barnaby a invité tous les participants à envoyer leurs commentaires sur le document TWF/36/7-TWO/38/9 afin de faciliter l'établissement de la première mouture.

24. Le TC souhaitera peut-être prendre note que les critères de détermination des plantes hors-type seront examinés lors des délibérations sur le document TGP/10 intitulé "Examen de l'homogénéité" (voir le document TGP/10/1, projet 3 : Section 4.2 "Détermination des plantes hors-type").

Calcul des tolérances relatives pour un certain nombre de plantes hors-type

25. A la vingt-troisième session du TWC, le président a présenté le document TWC/23/11 qui envisageait la possibilité de définir des normes de population sur la base de variétés existantes. Étant donné qu'elles seraient calculées en fonction d'autres variétés, de telles normes pourraient être appelées "normes de population relatives". Sur la base de probabilités

d'acceptation spécifiques, les seuils de tolérance relatifs pourraient être calculés pour une taille d'échantillon spécifique. Une norme de population relative pourrait être calculée pour déterminer l'homogénéité des variétés allogames si le nombre de variétés comparables est suffisamment élevé que pour donner un nombre moyen représentatif de plantes hors-type.

26. Plusieurs experts se sont interrogés sur la nécessité d'utiliser des normes de population relatives et ont estimé qu'il serait nécessaire d'identifier les composantes de la variance, en particulier l'interaction de l'environnement par variété, pour élucider la situation, tout en reconnaissant la nécessité de rassembler à cette fin de plus amples données. Le président a fait remarquer que le radis fourrager était la seule culture pour laquelle on savait que des tolérances relatives dans le nombre de plantes hors-type étaient appliquées.

27. Le TWC a estimé qu'il était nécessaire d'étudier un plus grand nombre de cas avant de formuler une recommandation et qu'il fallait, dans la mesure du possible, utiliser des valeurs types de population fixe pour calculer le nombre acceptable de plantes hors-type.

28. Le TC souhaitera peut-être prendre note que cette question sera examinée dans le cadre de l'élaboration du document TGP/10 intitulé "Examen de l'homogénéité" (voir le document TGP/10/1 projet 3 : section 4.3.2 "Variétés allofécondées").

Mise au point de la méthode COY

Possibilité de réduire le nombre de plantes à caractères quantitatifs pour les variétés de référence

29. À sa vingt-troisième session, le TWC a examiné le document TWC/23/12, présenté par un expert du Danemark. Ce document présentait une méthode de calcul du nombre des plantes à évaluer si une petite réduction du pouvoir de discrimination pouvait être acceptée. Un expert de la France a fait observer que c'était la première fois qu'un document sur cette question avait été présenté au TWC. Il a estimé que, d'une part, il était nécessaire d'étudier les possibilités de réduire le nombre des plantes afin d'abaisser les coûts de l'essai mais que, d'autre part, la réduction du nombre de plantes aurait un impact sur les composantes de la variance. Il a été convenu qu'il serait utile d'examiner dans un deuxième temps les différentes décisions qui résulteraient de ces changements.

Influence du nombre de plantes par parcelle sur l'homogénéité et la distinction pour les caractères quantitatifs dans la graine de colza

30. Un expert de l'Allemagne a présenté le document TWC/23/15, qui examinait l'influence du nombre de plantes par parcelle sur l'homogénéité et la distinction pour les caractères dans la graine de colza. Un expert de la France a estimé que ne pourrait pas être pratique d'imposer l'obligation d'observer différents nombres de plantes pour différents caractères. L'expert de la Pologne a fait remarquer qu'aux fins de l'examen DHS, quelques caractères étaient plus importants que d'autres DHS et il a suggéré qu'il pourrait s'avérer possible d'avoir deux groupes de caractères avec différents nombres de plantes à observer.

31. Le TWC a décidé qu'une nouvelle version combinée des documents TWC/23/12 et TWC/23/15, y compris les informations relatives à l'impact sur les décisions concernant la distinction et l'homogénéité, devrait être établie pour la vingt-quatrième session du TWC.

Une proposition d'ajustement de la méthode COYD lorsque les variétés sont groupées dans l'examen DHS

32. Le TWC a examiné le document TWC/23/8, présenté par un expert du Royaume-Uni, qui expliquait que, lorsqu'un groupement était possible de telle sorte que toutes les variétés d'un même groupe soient distinctes de toutes les variétés de n'importe quel autre groupe, seules étaient nécessaires les comparaisons entre les variétés du même groupe. Ce document faisait remarquer qu'il serait en principe possible d'analyser les groupes séparément mais que, dans la pratique, quelques groupes comprenaient trop peu de variétés. Il a été proposé que l'analyse de variance sur plusieurs années (COYD) soit ajustée pour tenir compte de l'interaction groupe par an. L'expert de la Pologne a proposé, compte tenu du fait que la méthode COY supposait que toutes les variétés ont la même variation, d'utiliser la somme résiduelle par groupe des carrés la plus grande pour les calculs.

33. Le TWC a décidé qu'un nouveau document devrait être établi pour la vingt-quatrième session.

Une comparaison de la méthode COYU et d'une méthode fondée sur le test de Bennett pour les coefficients de variation

34. Le TWC a examiné le document TWC/23/9, présenté par l'expert de la Pologne, qui comparait les décisions concernant l'homogénéité des variétés fondée sur la méthode COYU et une méthode reposant sur l'application du test de Bennett pour les coefficients de variation. Il a été précisé que la référence faite à la méthode "COYU" dans le document devrait être remplacée par une référence à la méthode "UNIF".

35. Un expert du Danemark a noté qu'il ne serait pas possible d'utiliser l'approche décrite dans le document pour quelques-uns des caractères comme la date d'épiaison, qui n'ont pas un point zéro logique.

36. L'expert de la Pologne a expliqué qu'un important avantage de la méthode de Bennett était sa transparence puisque les données n'étaient pas soumises à une série de transformations. Un expert du Danemark a indiqué qu'il était très satisfait de la méthode COYU, surtout maintenant que cette méthode était clairement expliquée dans le document TGP/9. Il a signalé qu'en sa qualité de phytotechnicien, il se pencherait directement sur les données réelles dans les cas qui posaient problème.

37. Le président du TWC a fait remarquer qu'une différence fondamentale entre la méthode de Bennett et la méthode COYU était l'utilisation de coefficients de variation au lieu d'écart types. Il a indiqué que, dans les cas où, par exemple, deux caractères ayant des moyennes différentes devaient être comparés, il serait préférable d'utiliser les coefficients de variation. Néanmoins, dans le cas de l'UPOV, il était demandé que soient comparées des variétés.

38. Il a été décidé qu'il était important pour le TWC d'envisager de nouvelles méthodes et qu'un nouveau document devrait être établi pour examen du TWC à sa vingt-quatrième session. Dans ce nouveau document, il a été proposé que la méthode soit appliquée sur plusieurs années afin de pouvoir la comparer à la méthode COYU. Il a également été décidé qu'il serait utile de ne pas restreindre le travail aux données réelles et de prendre en compte les séries de données qui permettraient un examen de la manière dont la méthode s'était écartée de la méthode COYU.

Examen des procédures statistiques utilisées pour vérifier l'homogénéité dans les essais de variétés

39. Le président du TWC a présenté le document TWC/23/13 indiquant que, pour expliquer une dépendance entre l'écart type et la moyenne dans la méthode COYU, un système de moyenne mobile avait été utilisé. Les écarts types étaient transformés et corrigés des moyennes mobiles et les nouvelles variétés étaient comparées aux écarts types transformés par la moyenne des variétés de référence d'un test unilatéral. Le document examinait le système actuel de moyenne mobile et le comparait à une autre méthode, utilisant pour ce faire l'analyse de covariance et l'estimation de quantiles.

40. Des experts du Royaume-Uni ont estimé que le document fournissait une bonne analyse des faiblesses potentielles du recours à la moyenne mobile. Ils ont rappelé que, lors de l'introduction de la méthode COYU, il était facile d'accepter et d'incorporer la méthode de la moyenne mobile et ils ont fait remarquer qu'il y avait d'autres méthodes pour lisser les données, dont certaines comme les 'Cubic spines', permettaient aussi de calculer le degré de lissage. Ils ont par ailleurs signalé que le troisième paragraphe de la page 15 du document TWC/23/13 devait être remanié car la méthode COY ne formulait aucune hypothèse. Un expert du Danemark a noté qu'à la page 15, dans la deuxième phrase du cinquième paragraphe, le terme "ci-dessous" devrait être remplacé par "égal à" et que les phrases suivantes devaient être remaniées en conséquence. L'expert des Pays-Bas s'est pour sa part prononcé en faveur de l'étude du recours à des techniques plus simples telles que celle proposée dans le document TWC/23/9, et de l'emploi de modèles mixtes uniquement lorsqu'il n'y avait pas d'autre option.

41. Le TWC a décidé qu'une version révisée du document devrait être établie pour la session suivante.

Utilisation de modèles linéaires généralisés en vue de l'examen DHS : méthode de régression logistique

42. A sa vingt-troisième session, le TWC a été saisi d'un exposé de l'expert du Kenya qui, sur la base du document TWC/23/18, a parlé de l'utilisation possible de modèles linéaires généralisés dans l'examen DHS s'appuyant sur une méthode de régression logistique. Un expert du Royaume-Uni a suggéré que soit étudié l'effet d'interaction variété par année. Un expert du Danemark a noté que les résultats obtenus laissaient déjà entendre l'existence d'une telle interaction. Le président a proposé d'inclure dans les futures versions du document un exemple d'une caractéristique quantitative afin de permettre la comparaison avec la méthode COYD.

43. Le TWC a décidé qu'un nouveau document devait être établi pour la vingt-quatrième session qui examinerait l'interaction de variété par année et les caractères quantitatifs.

Projet d'échange de semences de variétés sélectionnées entre pays intéressés

44. À sa trente-quatrième session, le TWA a entendu un rapport de l'expert du Japon qui a expliqué que le projet d'échange de semences de variétés de riz avait, comme indiqué à la session précédente, été achevé. Le TWA a été informé de l'évolution des tests d'étalonnage des stations d'essai auxquels prenaient part divers membres de l'Union.

Élaboration de séries régionales de variétés utilisées à titre d'exemple dans les principes directeurs d'examen du riz

45. À sa trente-quatrième session, le TWA a pris note du document TWA/34/12, présenté par l'expert du Japon. Ce document donnait des informations sur le projet d'élaboration d'une série régionale d'exemples de variétés pour l'Asie de l'Est, auquel participaient le Japon, la République populaire de Chine et la République de Corée. Il a été dit qu'un nouveau document serait établi pour la trente-cinquième session par des experts de la Chine, du Japon ou de la République de Corée.

Phytoplasme dans le poinsettia

46. À sa trente-huitième session, le TWO a entendu un expert du Danemark et un autre de la Communauté européenne faire un exposé sur l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV), projet de recherche cofinancé par l'Institut danois des sciences agricoles à Arslev et des phytogénéticiens de poinsettia sur l'impact des souches de phytoplasme sur l'expression phénotypique des variétés de poinsettia, et exécuté au Danemark. Il a été indiqué qu'un rapport détaillé de ce projet serait affiché sur le site Web du CPVO.

Base de données pour les images de variétés ornementales

47. À sa vingt-troisième session, le TWC a entendu un expert des Pays-Bas faire un exposé sur un projet de création d'une base de données pour les images de variétés ornementales.

Base de données pour la recherche de documents du TWC

48. À sa vingt-troisième session, le TWC a entendu un exposé d'un expert de l'Allemagne fondé sur le document TWC/23/16 et assisté à une démonstration d'une base de données prototype Access. Il a été invité à examiner une proposition portant création d'une base de données contenant les documents du TWC, qui offrirait la possibilité de stocker tous les documents avec des informations additionnelles et de chercher des documents et leur histoire.

49. Il a été précisé que cette base de données renfermerait en tout premier lieu les documents du TWC ainsi que les projets de documents du TGP et autres documents de groupes de travail techniques revêtant une utilité pour le TWC.

50. Le Bureau a expliqué que le site Web de l'UPOV accueillerait uniquement les bases de données Oracle. Il a été décidé que la base de données ne devait être disponible que sous la forme d'un CD-ROM et pour les membres du TWC seulement.

51. Il a été décidé que l'Allemagne serait chargée du maintien de la base de données mais les autres membres du TWC ont été encouragés à l'aider. Le Bureau s'est offert à fournir des versions en format Word et PDF afin de faciliter la construction de cette base de données.

[Fin du document]